



**ICL Performance
Products LP**

Fiche signalétique

1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Py-Ran^{MD}
Numéro de référence : AST10050
Date : Le 1 septembre, 2006
Nom chimique : Acide phosphorique, sel de calcium
Synonymes : MCPA ; phosphate monocalcique anhydre

Identification de la société / entreprise

ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP
622 Emerson Road - Suite 500
St. Louis, Missouri 63141

Téléphone d'urgence

Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1 800 424 9300
Au Canada, appeler CANUTEC: 1 613 996 6666

Informations générales : +1 800 244 6169 (partout dans le monde)

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Composante</u>	<u>N° CAS</u>
Phosphate monocalcique anhydre	7758-23-8
Phosphate monoaluminium anhydre	7784-30-7
Hydrogénoorthophosphate de calcium	7757-93-9
Silice amorphe précipitée	7631-86-9

Ce produit est classé comme n'étant PAS RÉGLEMENTÉ en vertu des règlements du SIMDUT du Canada.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU POUR LES CAS D'URGENCE

Apparence et odeur : Cristaux blancs inodores

AVERTISSEMENTS

AUCUN DANGER IMPORTANT N'EST LIÉ À CETTE MATIÈRE

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

Voies d'exposition probables : Contact cutané et inhalation

CONTACT AVEC LES YEUX : Légèrement irritant tout au plus selon les études toxicologiques sur le monohydrate. La poudre sèche peut causer une irritation attribuable à un corps étranger chez certaines personnes.

CONTACT CUTANÉ : Légèrement toxique ou irritant tout au plus selon les études toxicologiques sur le monohydrate. Le contact prolongé avec la poudre sèche peut assécher ou gercer la peau.

INHALATION : L'inhalation de la poussière peut faire tousser et éternuer.

INGESTION : Non toxique si avalé selon les études toxicologiques sur le monohydrate. Aucun effet néfaste sur la santé ne devrait se produire si on en avale seulement une petite quantité (moins d'une bouchée).

Voir les renseignements sur la toxicité à la section 11.

4. PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX OU LA PEAU, des premiers soins d'urgence ne seront probablement pas nécessaires. Cependant, cette matière peut être enlevée à l'eau. Enlever la matière des yeux, de la peau et des vêtements. Laver les vêtements gravement contaminés avant de les réutiliser.

EN CAS D'INHALATION, des premiers soins d'urgence ne seront probablement pas nécessaires. Cependant, si les symptômes persistent, emmener le patient à l'air frais.

EN CAS D'INGESTION, des premiers soins d'urgence ne seront probablement pas nécessaires. On peut communiquer avec un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils.

5. PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

POINT D'ÉCLAIR : Incombustible

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Sans objet

MOYENS D'EXTINCTION : Sans objet

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION INHABITUELS : Aucun risque connu

6. PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

En cas de déversement, balayer, écopier ou aspirer et emporter les résidus. Rincer à l'eau la zone de produit déversé.

Voir les renseignements sur l'élimination à la section 13 et les renseignements sur la quantité à déclarer aux sections 14 et 15.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION

MANIPULER SELON LES BONNES NORMES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ INDUSTRIELLES, QUI CONSISTENT NOTAMMENT À ÉVITER L'EXPOSITION INUTILE ET À ÉLIMINER LA MATIÈRE DES YEUX, DE LA PEAU ET DES VÊTEMENTS.

Les contenants vides contiennent des résidus du produit. Respecter toutes les mesures de protection inscrites sur les étiquettes jusqu'à ce que le contenant ait été nettoyé, remis à neuf ou détruit. La nouvelle utilisation de ce contenant à des fins autres qu'industrielles est interdite et toute nouvelle utilisation doit tenir compte des données de cette fiche signalétique.

STOCKAGE : Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et de manutention.

8. MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

PROTECTION DES YEUX : Ce produit ne cause pas d'irritation importante aux yeux ou de toxicité pour les yeux exigeant une protection spéciale. Adopter de bonnes pratiques

Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : Py-Ran^{MD}

N° de référence : AST10050

Page 3 de 5

Le 1 septembre, 2006

industrielles pour éviter le contact avec les yeux.

PROTECTION DE LA PEAU : Bien que ce produit ne constitue pas un problème important pour la peau, minimiser la contamination de la peau en adoptant de bonnes pratiques industrielles. Il est recommandé de porter des gants protecteurs. Bien se laver les mains et bien laver la peau contaminée après avoir manipulé le produit.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Éviter de respirer la poussière. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH ou la MSHA si l'exposition aux poussières dans l'air est excessive. Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire pour choisir l'appareil convenant le mieux à une application donnée. Respecter les limites d'utilisation de l'appareil respiratoire précisées par le NIOSH, la MSHA ou le fabricant. Les programmes de protection respiratoire doivent se conformer au règlement 29 C.F.R. 1910.134.

VENTILATION : Assurer une ventilation naturelle ou forcée afin de garantir que le degré d'exposition est inférieur aux limites d'exposition aux substances en suspension dans l'air (voir ci-dessous). Le recours à une ventilation forcée locale est préférable près des sources de pollution de l'air telles que le matériel de fabrication ouvert.

LIMITES D'EXPOSITION AUX SUBSTANCES EN SUSPENSION DANS L'AIR : L'OSHA et l'ACGIH n'ont pas établi de limites d'exposition précises pour cette matière. Cependant, elles ont fixé des limites quant aux particules non classées ailleurs (PNOC), qui sont les limites d'exposition les moins rigoureuses quant aux poussières.

Valeur PEL de l'OSHA
TWA de 15 mg/m³ (poussière totale) pour 8 heures

Valeur VLE de l'ACGIH
TWA de 10 mg/m³ (poussière inhalante) pour 8 heures

TWA de 5 mg/m³ (poussière respirable) pour 8 heures

TWA de 3 mg/m³ (poussière respirable) pour 8 heures

Ce produit contient une quantité de trace (< 2%) d' silice amorphe précipitée. N° CAS 11296-00-8 (N° CAS 7631-86-9 pour les buts TSCA.)

Silice amorphe précipitée Valeur PEL de l'OSHA
20 mppcf

Valeur VLE de l'ACGIH
10 mg/m³ (poussière inhalante)
3 mg/m³ (poussière respirable)

Les composantes auxquelles on fait référence ici peuvent être réglementées par une loi provinciale canadienne particulière. Voir les limites d'exposition imposées par la loi de la province où la substance sera utilisée.

9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Formule chimique : Ca(H₂PO₄)₂
Apparence : Cristaux blancs
Solubilité dans l'eau : 8 gm/l à 30 °C (86 °F)
Valeur de neutralisation : 80 min

REMARQUE : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manutention.

MATIÈRES À ÉVITER : Aucune connue

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Aucune connue

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas

11. RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

ICL Performance Products LP n'a pas effectué d'études toxicologiques sur cette matière et aucune donnée n'a été trouvée lors d'une recherche raisonnablement approfondie de la documentation. Voici cependant des données sur le monohydrate de phosphate monocalcique :

DL₅₀ orale (rats) : 7 100 mg/kg; presque non toxique
DL₅₀ dermique (lapins) : >7 940 mg/kg
Irritation des yeux (lapins) : 9,3/110,0; légèrement irritant
Irritation cutanée (lapins) : 0,0/8,0; non irritant

Aucun changement génétique nocif n'a été signalé lors des essais de routine sur la matière et des cellules de levure. Aucune anomalie congénitale n'a été signalée chez les souris, les rats ou les lapins auxquels on avait donné du monohydrate au cours de la gestation.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

ICL Performance Products LP n'a pas effectué d'études sur l'écotoxicité ou la biodégradation concernant ce produit.

13. ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

Une fois jetée, cette matière ne constitue pas un déchet dangereux tel que défini par la Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA), 40 CFR 261 des États-Unis. La matière sèche peut être mise en décharge brute ou recyclée selon les règlements locaux, d'état et fédéraux. Veuillez consulter votre avocat ou les responsables adéquats de la réglementation pour obtenir des renseignements sur une telle élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Les renseignements fournis dans cette section sont pour information seulement. Veuillez appliquer les règlements appropriés afin de classer adéquatement votre chargement pour le transport.

Département des transports (DOT) des États-Unis

Non réglementé pour le transport

Transport de marchandises dangereuses (TMD) du Canada

Non réglementé pour le transport

15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

Inventaire du TSCA : Inscrit
LIS : Inscrit
Classement SIMDUT : Non contrôlé

Avis de danger selon la SARA

Catégories de danger conformes aux règles du Title III (40 CFR 370) : Sans objet
Section 302 Substances très dangereuses : Sans objet
Section 313 Produits chimiques toxiques : Sans objet

Quantité à déclarer selon la CERCLA : Sans objet

Ce produit a été classé selon les critères sur les dangers du Règlement sur les produits contrôlés du Canada et la fiche signalétique donne tous les renseignements exigés par ce dernier.

Voir la section 11 au sujet des produits chimiques dangereux selon l'OSHA ou la Loi sur les produits dangereux du Canada et la section 13 pour le classement en vertu de la RCRA.

Fiche signalétique d'ICL Performance Products LPMatière : Py-Ran^{MD}

Page 5 de 5

N° de référence : AST10050

Le 1 septembre, 2006

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

	Santé	Incendie	Réactivité	Autres renseignements
Valeur NFPA suggérée	0	0	0	
Valeur SIML suggérée	0	0	0	E

Utilisation du produit : Ingrédient alimentaire

Motif de la révision : Section révisée 1 + 2

Remplace la fiche signalétique en date du : le 20 avril 2006

Py-Ran^{MC} est une marque déposée d'ICL Performance Products LP

Bien que les renseignements et les recommandations fournis aux présentes (ci-après appelés "renseignements") soient présentés de bonne foi et jugés corrects à la date ci-contre, ICL Performance Products LP ne fait aucune déclaration quant à leur intégralité ou à leur précision. Les renseignements sont fournis à condition que les personnes qui les reçoivent décident elles-mêmes s'ils conviennent à leurs fins avant de les utiliser. ICL Performance Products LP n'est en aucun cas responsable des dommages et intérêts de quelle que nature que ce soit découlant de l'utilisation des renseignements ou de la confiance qu'on leur accorde. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, LA JUSTESSE POUR UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUTE AUTRE NATURE N'EST FAITE PAR LA PRÉSENTE QUANT AUX RENSEIGNEMENTS OU AU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES RENSEIGNEMENTS.

AST10050.1111.doc